

Cinq aquarelles du XVIII^e siècle sur les ordres royaux et réunis de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel

En 2001 le Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie a fait l'acquisition de cinq aquarelles assez curieuses sur une des institutions de l'Ancien Régime.

De 15,5 à 17,5 cm de large sur 22,2 à 25 cm de haut, ces documents de belle facture sont relatifs aux ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

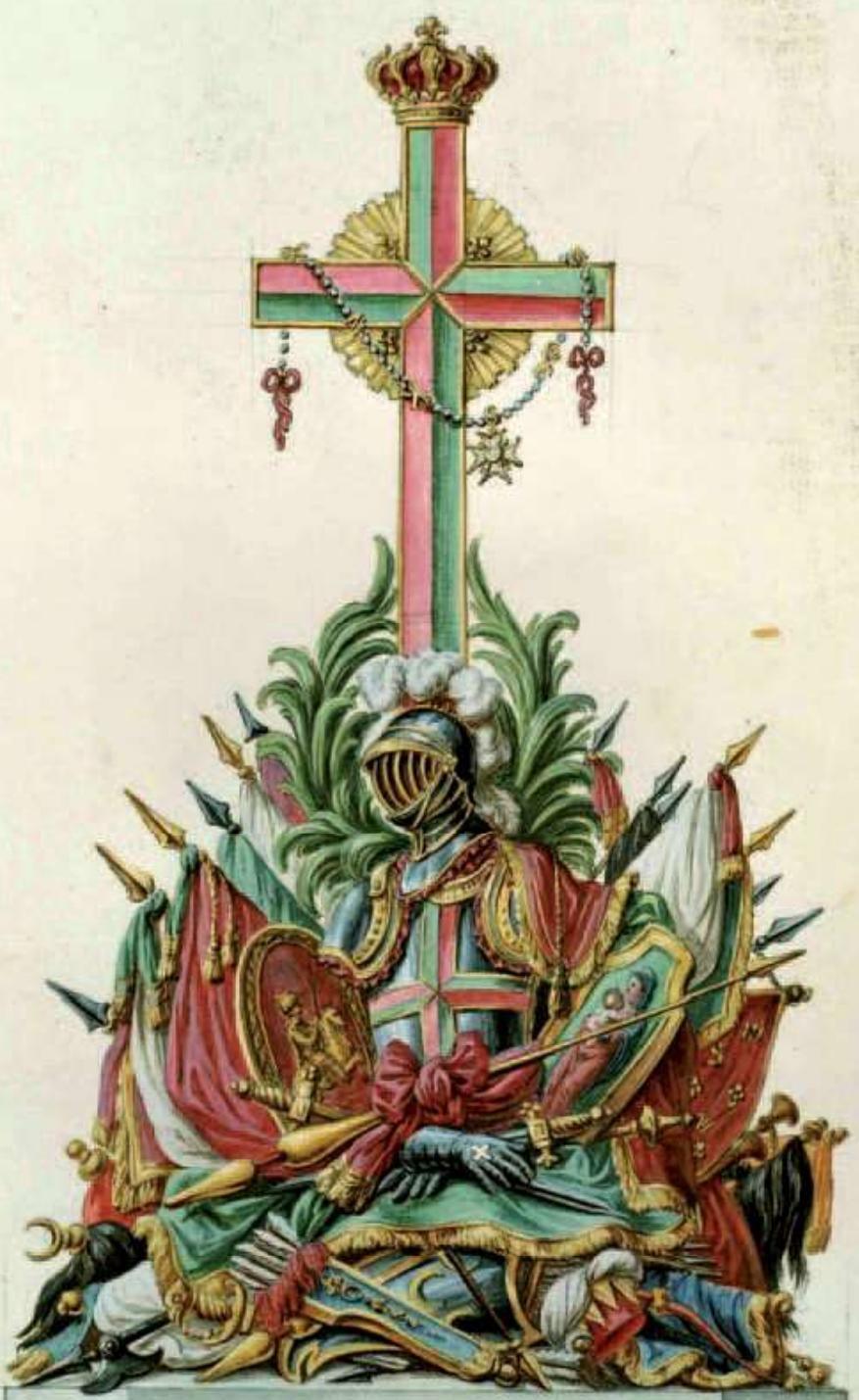
Cette institution était un mélange inventé en 1608 par Henri IV pour honorer la Vierge du Carmel qu'il avait vénérée tout en étant protestant. Le Roi avait prié le pape Paul V de fonder un ordre en l'honneur de Marie et l'avait lui-même doté des biens résiduels d'un ordre de Saint-Lazare dont les souverains pontifes ne voulaient plus entendre parler, alors que des chevaliers résistants dans l'Orléanais n'admettaient pas sa fin. Saint-Lazare venait d'ailleurs des croisades où ses hospitaliers de Terre Sainte s'étaient consacrés à la lutte contre la lèpre ; cet ordre paraissait si ancien, bien qu'aboli, qu'on abrégeait souvent la longue dénomination des Ordres réunis en ne parlant que de Saint-Lazare !

Le Roi était protecteur des Ordres réunis et nommait le grand maître, lequel était confirmé par bulle pontificale pour le seul Notre-Dame du Mont-Carmel. On vivait donc dans l'équivoque.

Ces Ordres réunis eurent une vie complexe et marginale dans notre royaume. Le Roi ne savait trop quoi faire de cette institution très nobiliaire et qui s'appliqua trop souvent à copier l'ordre du Saint-Esprit. Peu avant la Révolution, Louis XVI et son frère, Monsieur, comte de Provence et grand maître, décidèrent de laisser les Ordres réunis s'éteindre car ils étaient déficitaires. La chose fut confirmée en 1824 par ce dernier prince devenu Louis XVIII. Les Ordres réunis fondés sur des preuves de noblesse ne pouvaient survivre quand l'ordre du Saint-Esprit n'en réclamait plus !

Il fallut attendre le début du XX^e siècle pour voir la création ex nihilo d'un ordre de Saint-Lazare qui abusa bien des gens en avançant la protection de prélats orientaux incomptables et inconscients. Quoiqu'il en soit, les cinq aquarelles sont telles :

1.-Tout d'abord un trophée comportant la symbolique composite des Ordres réunis



manifestée tout d'abord par la croix écartelée et gironnée de sinople (le vert de Saint-Lazare) et de pourpre (l'amarante de Notre-Dame du Mont-Carmel était un rouge vineux ou pourpre), timbrée de la couronne du Roi protecteur. Un collier du genre patenôtre (chapelet à la mode dans l'ordre de Malte) est joint à cette croix dont le pied est orné de palmes signifiant la victoire sur les infidèles. La cuirasse ornée de la même croix, le heaume, les boucliers au cavalier (saint Georges semble difficile avec lance et sans dragon) et de la Vierge à l'Enfant, les drapeaux dont un semé de fleurs de lis, une épée, des gantelets, surmontent les dépouilles des infidèles musulmans, le souvenir des croisades obligeant ces souvenirs bien militaires pour des hospitaliers.

2.- Un trône faramineux environné d'un dais aux couleurs des Ordres réunis et surmonté de trois trophées. Le fauteuil même, bien petit dans un tel décor, semé des deux MM entrecroisés habituels pour la Vierge et des SL de Saint-Lazare (bien connus en France, mais pour Saint-Louis !), est mis sous la protection de la couronne royale. Il doit s'agir du trône du grand maître.

3.- Suit un prêtre coiffé d'une calotte noire, vêtu d'un camail noir avec capuchon amarante (couleur de la doublure du camail), rabat, barrette à pompon bien normale à cette époque (même chez les gens de justice), rochet forcément blanc et ceinture amarante dessus, soutane noire doublée, boutonnée et finement bordée d'amarante. Ruban vert en sautoir et plaque explicitent la tenue.

4.- Puis un autre prêtre coiffé de la même barrette, avec rabat, surplis blanc avec ses manches extraordinaires, et soutane noire. La poitrine est ornée d'une simple croix avec un ruban amarante. On sait qu'il s'agit là d'un chapelain de l'École militaire (voir ci-dessous).

5.- Enfin un héraut dont la cotte d'armes est amarante, doublée de vert, frangée d'or, ornée par devant et sur le haut des manches des armes des Ordres réunis ; l'ensemble est semé des SL, doubles M, palmes entrecroisées, et fleurs de lis d'or qu'on retrouve sur le bâton amarante. Une croix au ruban vert orne encore cette cotte et on remarquera les plumes blanches tachées d'amarante qui s'épanouissent au sommet du chapeau noir.

La grande-maîtrise du marquis de Dangeau (1693/1695-1720) avait habitué la cour aux fastes des ordres réunis et on connaît le tableau de Hyacinthe Rigaud représentant ce mémorialiste en brillante tenue, son manteau grand-magistral copiant celui du Saint-Esprit. Le duc de Chartres qui devint duc d'Orléans prit la suite et trouva le costume beaucoup trop somptueux ; il le réforma donc. Esprit préoccupé de religion et ce à un point tel qu'on pouvait l'estimer dérangé, Louis d'Orléans en arriva à vouloir la fin de cette corporation qui n'avait de religieux que le nom. On ne voit pas qu'il ait pu patronner des fastes évoqués par ces aquarelles. À la mort de cet original, Louis XV confia la grande-maîtrise à son petit-fils Louis-Auguste, duc de Berry (1757) qui n'avait pas

trois ans ! Le pape confirma ce gamin grand maître de Notre-Dame du Mont-Carmel et le comte de Saint-Florentin fut nommé administrateur. En 1765 le duc de Berry devint Dauphin par la mort de son père, et dès 1773 son frère Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence lui succéda à la grande-maîtrise ; il rétablit le faste et on sait qu'il se résolut à l'extinction des Ordres réunis en faillite. Le dernier conseil de ceux-ci fut tenu en 1785.

Le style Louis XVI était beaucoup plus dépouillé, et semblerait peu approprié pour une date relative à la période d'extinction des Ordres réunis, mais on est ici dans le domaine du rêve avec ce trône. Cependant :

1.- Le règlement de 1778/1779 avait remis à la mode le ruban vert en sautoir qui avait été abandonné. La date est facile à déterminer car un prêtre porte la petite croix au ruban « cramoisi » qui était l'apanage d'élèves méritants de l'École militaire, récompensés par la seule décoration de Notre-Dame du Mont-Carmel, mais aussi de cinq chapelains de la dite École. Nous y sommes.

2.- Quand on regarde le trophée initial on se rend compte qu'il reprend des éléments décoratifs du deuxième frontispice gravé de l'œuvre de Gautier de Sibert (voir bibliographie), celui qui est relatif au comte de Provence. À gauche, l'écu elliptique avec le cavalier tenant une lance est penché de la même façon. À droite la cuirasse ornée de la croix complexe et un gantelet posé horizontalement y sont accompagnés d'un casque grillagé qui est semblable à celui de l'aquarelle.

Les aquarelles ont donc été exécutées sous la grande maîtrise du comte de Provence, après l'édition du livre en question (1772) et le règlement de 1778/1779.

Il me reste à remercier M. l'abbé Christian-Philippe Chanut qui m'a donné des renseignements précis sur la tenue des deux prêtres.

*HERVÉ PINOTEAU
de l'Académie internationale d'héraldique*







Bibliographie

On s'aidera du livre de René Pétiet, *Contribution à l'histoire de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem en France*, Paris, 1914,

et du livre de Pierre-Edme Gautier de Sibert, historiographe des Ordres réunis, *Histoire des ordres royaux, hospitaliers-militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem*, Paris, 1772, ouvrage qui fut justement critiqué par Laurent-Benoit Desplaces, *Essai critique sur l'histoire des ordres royaux, hospitaliers et militaires de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel*, Liège et Bruxelles, 1775.

Utile : Henry-Melchior de Langle , Jean-Louis de Treourret de Kerstrat. *Les ordres de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1992.

Ma réédition (Paris, Guy Trédaniel, éditions de La Maisnie, (1979) du comte Garden de Saint-Ange, *Code des ordres de chevalerie du royaume, dédié au Roi*, Paris, 1819, est épaisse, et on y trouve l'ordonnance de Louis XVIII sur les ordres de chevalerie en date du 16 avril 1824 et l'instruction du grand chancelier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, maréchal Macdonald, duc de Tarente, en date du 5 mai suivant, pour régler le port des décorations. Là comme dans les archives du ministre de la Maison du Roi et dans celles du grand maître des cérémonies (en particulier pour les obsèques de Louis XVIII) il est bien marqué que « Saint-Lazare » est en extinction et le grand chancelier s'abstient même d'en décrire les insignes.